



L'Église Unie
du Canada
Conseil général

CG45 WF11 : TICIF01 Vocations de l'ensemble du Peuple de Dieu

Date réelle du document: août 11, 2025

La plupart des groupes de discussion ont salué les mérites et la vision de la proposition, notamment en ce qui concerne l'inclusion, la collaboration et la reconnaissance des diverses formes de ministère, et ont indiqué être favorables à l'adoption de la déclaration.

Plusieurs groupes ont exprimé le souhait que soit précisé ce que l'on entend par « ministère des personnes laïques » et ont souligné la nécessité de définir clairement les rôles concernés, par exemple ceux de personnel célébrant laïque agréé, de célébrante ou célébrant laïque des sacrements, d'agente ou agent pastoral laïque, d'agente ou agent paroissial laïque, entre autres. Le ministère laïque rémunéré au sein de l'Église est diversifié et complexe, et il fait déjà l'objet d'un grand nombre de ressources, de manuels et de déclarations traitant de toutes ses différentes formes.

Certains groupes ont exprimé le souhait d'obtenir davantage d'orientation sur la manière dont le soutien au ministère à mi-temps ou à double vocation sera mis en œuvre.

Des participantes et participants ont fait part de leurs préoccupations quant aux éléments manquants dans la proposition, citant notamment les communautés de foi en milieu rural, l'Église autochtone et la théologie des handicaps.

Un certain nombre de groupes ont mentionné le besoin de mesures concrètes concernant la mise en œuvre et la responsabilisation.

Par conséquent, l'équipe de la Voie à suivre propose :

Que le 45^e Conseil général de 2025 :

- A. adopte la déclaration « Vocations de l'ensemble du Peuple de Dieu : des ministères adaptés à notre époque » concernant le ministère de l'ensemble du peuple de**

Dieu;

- B. affirme que les priorités des communautés de foi sont les suivantes :**
- 1. mettre l'accent sur l'épanouissement et le soutien du cheminement de foi des personnes, en tant que dimension essentielle du ministère ecclésial dans le monde,**
 - 2. faire en sorte que la foi exprimée dans les professions et les vocations laïques jusqu'ici reléguée en marge occupe désormais une place au cœur de la communauté de foi;**
- C. demande au secrétaire général de fournir de l'orientation et des ressources éducatives touchant la mise en œuvre de la déclaration.**

En ce qui concerne les modèles de ministère inspirés par l'interdépendance divine, que le Conseil général 2025 :

- D. demande au secrétaire général de donner la priorité à ce qui suit :**
- 1. travailler à partir d'un portrait d'ensemble souhaité, plutôt que d'une collection de visions différentes issues des communautés de foi;**
 - 2. appeler et préparer des personnes à s'engager dans des modèles de ministère collaboratifs;**
 - 3. cerner dans nos modèles de gouvernance actuels ce qui inhibe la collaboration et effectuer les changements nécessaires pour maximiser la coopération, le travail d'équipe, l'innovation et la créativité;**
 - 4. axer la gouvernance régionale sur l'offre de ressources, le soutien et la supervision;**
 - 5. axer la gouvernance au niveau ecclésial sur l'élaboration et le maintien de politiques, de normes et d'un cadre de responsabilisation;**
 - 6. mettre en place un forum accessible pour échanger sur les expériences et partager les ressources;**
 - 7. déterminer un calendrier et un plan concret de mise en œuvre.**

En ce qui concerne le personnel laïque et le personnel ministériel au sein de l'Église, que le Conseil général 2025 :

- E. demande au secrétaire général de donner la priorité à ce qui suit :**
- 1. clarifier les formes de soutien offertes pour tous les rôles ministériels (voir l'annexe du rapport);**
 - 2. Intégrer le mentorat dans tous les rôles du ministère;**

3. **préciser la hiérarchie des responsabilités pour tous les rôles du ministère (voir annexe);**
4. **mettre en place des moyens de collaboration pour tous les rôles du ministère;**
5. **veiller à ce que le parcours menant au ministère ordonné tienne compte de la possibilité de continuer à exercer une deuxième profession ou à occuper un autre emploi;**
6. **tenir compte du fait qu'une transition vers un modèle ministériel davantage fondé sur l'interdépendance divine nécessitera de porter une attention particulière à certains principes et certaines pratiques en lien avec les modèles ministériels;**
7. **continuer à articuler les différents rôles et les diverses conceptions du ministère laïque rémunéré et bénévole (y compris les célébrantes et célébrants laïques des sacrements, les célébrantes et célébrants laïques agréés, les agentes et agents pastoraux laïques, les agentes et agents paroissiaux laïques, entre autres).**

Type de document: [Way Forward](#)

General Council: [GC45](#)

Organisme d'origine: [Comité sur les voies à suivre](#)